

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 décembre 2011

Le huit décembre deux mille onze à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 01 décembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

**Etaient présents :** Pascal VERNISSE, **Maire** – Valérie GOUBY – Léopold GODART - Marie-Françoise LOCTOR - Guy FRAISE – Christiane HILLAIRAUD - Patrick DARCANGE (à partir de la délibération N°08-12-2011/3) **Adjoints.** Patrick GAUTIER, **Conseiller délégué.**

Jean-Noël BACQUET – Jacques BOURET – Ghislaine BOURRACHOT – Michel BRUNNER – Delphine DAJOUX - Laurent DESMYTTER – Fabienne DURAND –Audrey MONMINOUX - Bernard NAVETAT – Annie France POUGET - Dominique TALON, **conseillers.**

**Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Patrick DARCANGE à Léopold GODART (jusqu'à délibération N° 08-12-2011/1 et 08-12-2011/2 incluses) - Félix FLERET à Jean-Noël BACQUET – Catherine MANGERET à Dominique TALON – Catherine QUESTEL à Bernard NAVETAT - Pierre SANCELME à Valérie GOUBY.

**Secrétaire de séance :** Jacques BOURET.

Mme Thérèse DAVIOT, D.G.S est excusée.

*Le PV de la séance du 03 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.*

La question N° 11 portant sur la mise à disposition des biens communaux à l'AGEPAPH est retirée.

La proposition de complément de subvention MNT est ajoutée.

-----

<b>FINANCES : Budget Primitif 2011 : Décision Modificative N°5</b>
--

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Budget primitif 2011,**

Vu les décisions modificatives N° 1- 2 – 3 - 4 en date du 09 juin, 08 juillet, 23 septembre 2011 et 03 novembre 2011,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant la nécessité d'effectuer les ajustements de crédits au budget 2011,

**Vu le rapport de présentation ci-annexé,**

**Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver les modifications de dépenses et de recettes (DM N° 5) à apporter au budget 2011 permettant d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état ci-annexé.
- de valider les opérations de fin d'exercice à effectuer sur les budgets annexes « le Chambon » et « Condan » conformément à l'état ci-annexé.

### RAPPORT DE PRESENTATION

*ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT DEPOSE A LA PREFECTURE DE L'ALLIER LE 26 DECEMBRE 2011 SUITE A ERREUR  
MATERIELLE*

<b>Budget Primitif 2011 : Décision Modificative N°5</b>
---

<b>et opérations fin exercice : budget annexe « le Chambon »</b>
--

Les ajustements de crédits budgétaires en dépenses et en recettes font l'objet de la présente décision modificative N° 5.

### **Budget Principal**

#### **Section d'INVESTISSEMENT**

Une inscription de crédits est nécessaire pour permettre le remboursement d'une caution d'un montant de 231 € versée par Mademoiselle SIRONNEAU, locataire d'un logement communal.

Par ailleurs, les travaux d'investissement effectués en régie font l'objet d'inscription de crédits correspondants.

Section INVESTISSEMENT		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses</b>		
165	Remboursement caution	+ 231

020	Dépenses imprévues	- 231
2313 Op.ordre 040	Travaux en régie	28 695
<b>Recettes</b>		
021	Virement de la section fonctionnement – travaux en régie	28 695

### **Section de FONCTIONNEMENT**

Le versement d'une subvention d'un montant de 210 € à l'A.S.A des ZADERS, un complément de crédits de 525 € relatif au dégrèvement des jeunes agriculteurs, de 2 100 € au profit du C.C.A.S, de 33 € à la Mutuelle Nationale Territoriale, de 9 994 € concernant les intérêts versés à la B.F.T et de 3 700 € au titre d'une subvention complémentaire d'équilibre au budget annexe Assainissement afin de réaliser des travaux de restructuration du réseau d'assainissement rue de la Fontaine.

<b>Section FONCTIONNEMENT</b>		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses</b>		
<b>Chap 014</b>		
7391171	Dégrèvement TFNB – Jeunes Agriculteurs	525
<b>Chap 65</b>		
6554	Subvention ASA des Zaders	210
6574	Subvention Mutuelle Nationale Territoriale	33
657362	Subvention C.C.A.S	2 100
657364	Subvention complémentaire équilibre budget annexe lotissement le Condan	3 500
65738	Subvention complémentaire équilibre budget annexe Assainissement	3 700
<b>Chap 66</b>		
6616	Intérêts emprunt BFT	9 994
<b>Chap 012</b>		
64168	Autres emplois d'insertion	- 12 862
<b>Chap 022</b>	Dépenses Imprévues	- 7 200
<b>Chap 023</b>	Virement section d'Investissement – travaux en régie	28 695

<b>Recettes</b>		
722 Op. ordre 042	Immobilisations corporelles – travaux en régie	28 695

Pour équilibrer les dépenses d'Investissement et de Fonctionnement, le montant total de crédits supplémentaires est prélevé sur le compte 020 et 022 « dépenses imprévues » - section de Fonctionnement – section d'Investissement.

**Budget annexe lotissement « le Chambon »**

Section FONCTIONNEMENT		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses</b>		
608	Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	30
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	30
<b>TOTAL</b>		<b>60</b>
<b>Recettes</b>		
7133	Variation des en-cours de production de biens	30
796	Transferts de charges financières	30
<b>TOTAL</b>		<b>60</b>

Section INVESTISSEMENT		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses</b>		
3351	Terrains	30
<b>Recettes</b>		
3351	Terrains	30

**Budget annexe lotissement « Condan »**

Section FONCTIONNEMENT		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses</b>		

605	Achat matériels, équipements et travaux	3 500
608	Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	3271
<b>TOTAL</b>		<b>6 771</b>
<b>Recettes</b>		
74741	Subvention budget principal	3 500
796	Transferts de charges financières	3 271
<b>TOTAL</b>		<b>6 771</b>

Section INVESTISSEMENT		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses</b>		
3351	Terrains	3 086
<b>Recettes</b>		
3351	Terrains	3 086

### Budget Assainissement

Les travaux de restructuration du réseau d'assainissement à réaliser rue de la Fontaine ont fait l'objet d'une estimation prévisionnelle totale de 66 350 € dont 46.350 € par décision modificative N° 1. Toutefois, compte tenu d'une évaluation plus affinée, il convient d'abonder les crédits de 3 700 €.

Section FONCTIONNEMENT		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses</b>		
023	Virement section d'investissement	3 700
<b>Recettes</b>		
747	Subvention du budget principal	3 700

Section INVESTISSEMENT		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses</b>		

2315/63	Crédits supplémentaires pour travaux restructuration réseau rue de la Fontaine	3 700
<b>Recettes</b>		
021	Virement section de fonctionnement	3 700

**Opérations fin exercice : budgets annexes lotissements : « le Chambon » et « Condan »**

En fin d'exercice, la valeur du stock, c'est à dire le prix de revient de l'aménagement constitué de l'ensemble des charges est constatée.

**Budget annexe lotissement « le Chambon »**

<b>Transfert des charges financières</b>		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses FONCTIONNEMENT</b>		
608	Frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement	514.92
<b>Recettes FONCTIONNEMENT</b>		
796	Transfert de charges financières	514.92

<b>Variation des stocks de terrains aménagés</b>		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses FONCTIONNEMENT</b>		
71355	Variations des stocks de produits	80 329.02
<b>Recettes INVESTISSEMENT</b>		
3351	Travaux	80 329.02

<b>Stocks</b>		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses INVESTISSEMENT</b>		
3351	Travaux en cours	1 029.84
<b>Recettes FONCTIONNEMENT</b>		
7133	Variation des en-cours de production de biens	1 029.84

**Budget annexe lotissement « Condan »**

<b>Transfert des charges financières</b>		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses FONCTIONNEMENT</b>		
608	Frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement	22 270.96
<b>Recettes FONCTIONNEMENT</b>		
796	Transfert de charges financières	22 270.96

<b>Variation des stocks de terrains aménagés</b>		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses FONCTIONNEMENT</b>		
71355	Variations des stocks de produits	116 348.17
<b>Recettes INVESTISSEMENT</b>		
3351	Travaux	116 348.17

<b>Stocks</b>		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses INVESTISSEMENT</b>		
3351	Travaux en cours	51 085.92
<b>Recettes FONCTIONNEMENT</b>		
7133	Variation des en-cours de production de biens	51 085.92

**Il est proposé au conseil municipal :**

- d'approuver les modifications budgétaires concernant le budget 2011 (principal et annexe)
- de valider les opérations de fin d'exercice à effectuer sur les budgets annexes « le Chambon » et « Condan ».
- 

Il est précisé que dès que Me Perrot aura transmis les produits de la vente de terrain du lotissement de Condan, des écritures similaires au lotissement du Chambon seront réalisées (variation des stocks).

**FINANCES : Budget Primitif 2011 : Travaux en régie 2011**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Budget primitif 2011,**

**Vu les décisions modificatives N° 1- 2 – 3 – 4 - 5 en date du 09 juin, 08 juillet, 23 septembre 2011, 03 novembre 2011 et 08 décembre 2011,**

**Vu le rapport ci-annexé,**

Monsieur le Maire présente les travaux réalisés en régie et rappelle que :

- ces travaux sont effectués par des agents rémunérés directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant.

Sur le plan comptable, les dépenses relatives aux travaux en régie s'imputent, dans un premier temps, à la section de fonctionnement, aux articles correspondant aux natures de dépenses.

Les dépenses de main-d'œuvre, de petit outillage et autres, initialement inscrites en section de fonctionnement aux comptes de classe 6 sont transférées (par le biais du compte 72 "travaux en régie") en fin d'exercice, au moyen d'une écriture globale annuelle aux chapitres intéressés de la section d'investissement pour immobiliser les biens ainsi réalisés.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :**

- d'arrêter le montant des travaux en régie 2011 à 28 694.92 € figurant dans les opérations du budget principal telles qu'elles ressortent des états de travaux ci-annexés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer les écritures comptables, les crédits étant inscrits par la délibération N° 08-12-2011/01 portant décision modificative N°5 adoptée ce même jour :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses imputées aux comptes classe 6	Recettes – Travaux en régie - compensation	Dépenses c/2313 - Travaux	Recettes – Virement de la section d'Investissement
C/ 023 : 28 694.92	C/ 722 : 28 694.92	C/2313 : 28 694.92	C/ 021 : 28 694.92
<b>Inscriptions crédits par Décision Modificative N°5</b>			
C/023 : 28 695	C/722 : 28 695	C/2313 : 28 695	C/021 : 28 695

#### RAPPORT DE PRESENTATION

#### Budget Primitif 2011 : Travaux en régie

Les travaux réalisés en régie sur l'exercice 2011 font l'objet du présent rapport :

#### RECAPITULATIF TRAVAUX REGIE- ANNEE 2011

RECAPITULATIF - TRAVAUX REALISES EN REGIE SUR L'EXERCICE 2011			
Travaux	Fournitures TTC	Main d'œuvre	Total
Studio rue de Sept Fons	2 672,95 €	1 858,89 €	4 531,84 €
Salle école de Tivoli	507,67 €	2 583,64 €	3 091,31 €
Bureau DGS - RDC	3 141,10 €	1 851,62 €	4 992,72 €
Salle des commissions - 1er étage	1 400,27 €	424,56 €	1 824,83 €
Bureau 1er étage - Assist DGS - Marchés Pub	1 776,54 €	1 068,72 €	2 845,26 €
Bureau 1er étage - Sces AG - RH - Assoc - Com	871,03 €	863,76 €	1 734,79 €
Proximité magasin ATAC - busage	1 466,77 €	494,06 €	1 960,83 €
Domaine les Pinots - busage	726,86 €	639,18 €	1 366,04 €
Route de Sept Fons - évacuation eaux	807,94 €	753,48 €	1 561,42 €
Condan - pose clôture	964,27 €	947,91 €	1 912,18 €
Rue du C.E.S - refecton trottoir	855,39 €	2 018,31 €	2 873,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 190,79 €</b>	<b>13 504,13 €</b>	<b>28 694,92 €</b>

### Studio route de Sept Fons

Fournisseurs	Descriptions	Dates	N° de bon	Prix TTC	Nom des agents	Semaines	Tx H	Nb H	M.O
Devaux	fenêtres			1 233,04 €	Robert. Giraud	5	14,19	24,00	340,56
Weldom	divers plomberie	16/02/2011	3406	258,25 €	Robert. Giraud	6	14,19	23,00	326,37
Gedimat MCF	cabine douche et divers	16/02/2011	3413	683,50 €	Robert. Giraud	7	14,19	29,00	411,51
Weldom	menuiserie	24/02/2011	3426	52,74 €	Robert. Giraud	8	14,19	26,00	368,94
Weldom	menuiserie et divers	09/03/2011	3446	282,36 €	Robert. Giraud	9	14,19	18,00	255,42
Gedimat MCF	menuiserie	09/03/2011	3454	60,04 €	Robert. Giraud	10	14,19	11,00	156,09
Gedimat MCF	menuiserie	17/03/2011	3476	26,77 €					
Weldom	divers	17/03/2011	3483	76,25 €					
Total				2 672,95 €					1 858,89
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>4 531,84 €</b>

### Salle école Tivoli

Fournisseurs	Descriptions	Dates	N° de bon	Prix TTC	Nom des agents	Semaines	Tx H	Nb H	M.O
Zolpan Dancer	peinture	04/08/2011	3772	278,02 €	Éric Armagnac	28	16,82	13,00	218,66
Gédimat MCF	divers	04/08/2011	3775	229,65 €	Éric Armagnac	29	16,82	31,00	521,42
					Éric Armagnac	30	16,82	27,00	454,14
					Éric Armagnac	31	16,82	26,00	437,32
					Éric Armagnac	32	16,82	28,00	470,96
					Éric Armagnac	33	16,82	24,00	403,68
					Éric Armagnac	43	16,82	3,00	50,46
					Dominique Vigne	43	9,00	3,00	27,00
Total				507,67 €					2 583,64
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>3 091,31</b>

### Bureau DGS – RDC - mairie

Fournisseurs	Descriptions	Dates	N° de bon	Prix TTC	Nom des agents	Semaines	Tx H	Nb H	M.O
Devaux	Fenêtres			1 272,54 €	Robert Giraud	15	14,89	12,00	178,68
Gédimat MCF	électricité, plafond et divers	19/05/2011	3618	594,75 €	Robert Giraud	17	14,89	5,00	74,45
Weldom	diluant pour peinture	10/06/2011	3652	12,25 €	Robert Giraud	18	14,64	6,00	87,84
Gédimat MCF	plafond et divers	10/06/2011	3649	52,50 €	Robert Giraud	19	14,64	25,00	366
Zolpan Dancer	peinture	10/06/2011	3660	456,48 €	Robert Giraud	20	14,64	18,00	263,52
Weldom	divers	23/06/2011	3691	17,80 €	Robert Giraud	21	14,64	22,00	322,08
C.E.F	éclairage plafond	19/05/2011	3617	232,22 €	Robert Giraud	22	14,64	3,00	43,92
Gédimat MCF	parquet	23/06/2011	3693	494,81 €	Robert Giraud	23	15,61	20,00	312,2
Gédimat MCF	électricité	06/07/2011	3720	7,75 €	Robert Giraud	25	15,61	13,00	202,93
Total				3 141,10 €					1 851,62 €
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>4 992,72 €</b>

### Salle des Commissions – 1<sup>er</sup> étage – mairie

Fournisseurs	Descriptions	Dates	N° de bon	Prix TTC	Nom des agents	Semaines	Tx H	Nb H	M.O
Devaux	Fenêtres			952,01 €	Robert Giraud	39	14,64	7,00	102,48
Gédimat MCF	revêtement de sol	04/08/2011	3774	448,26 €	Robert Giraud	44	14,64	1,00	14,64
						45	14,64	7,00	102,48
						46	14,64	14,00	204,96
Total				1 400,27 €					424,56 €
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>1 824,83 €</b>



**Bureau 1<sup>er</sup> étage – mairie – Assist. DGS – Marchés Pub**

Fournisseurs	Descriptions	Dates	N° de bon	Prix TTC	Nom des agents	Semaines	Tx H	Nb H	M.O
Devaux	fenêtres			952,01 €	Robert Giraud	27	14,64	15,00	219,60 €
Zolpan Dancer	peinture	04/08/2011	3772	66,72 €	Robert Giraud	28	14,64	3,00	43,92 €
Gedimat MCF	revêtement de sol	04/08/2011	3774	395,59 €	Robert Giraud	29	14,64	13,00	190,32 €
Gedimat MCF	petites fournitures	04/08/2011	3773	339,74 €	Robert Giraud	30	14,64	27,00	395,28 €
Weldom	petites fournitures	27/09/2011	3846	22,48 €	Robert Giraud	31	14,64	13,00	190,32 €
					Robert Giraud	38	14,64	2,00	29,28
Total				1 776,54 €					1 068,72 €
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>2 845,26 €</b>

**Bureau 1<sup>er</sup> étage – mairie – Sces AG – RH – Assoc – Com**

Fournisseurs	Descriptions	Dates	N° de bon	Prix TTC	Nom des agents	Semaines	Tx H	Nb H	M.O
Devaux	fenêtres			476,00 €	Robert Giraud	31	14,64	8,00	117,12
Zolpan Dancer	peinture	04/08/2011	3772	58,88 €	Robert Giraud	32	14,64	25,00	366,00
Gédimat MCF	revêtement de sol	04/08/2011	3774	336,15 €	Robert Giraud	33	14,64	3,00	43,92
					Robert Giraud	37	14,64	16,00	234,24
					Robert Giraud	38	14,64	7,00	102,48
Total				871,03 €					863,76
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>1 734,79 €</b>

**Proximité magasin ATAC – busage**

Fournisseurs	Descriptions	Dates	N° de bon	Prix TTC	Nom des agents	Semaines	Tx H	Nb H	M.O
Frans Bonhomme	tuyaux	09/02/2011	3394	1 466,77 €	Denis Brérat	6	17,66	14,00	247,24 €
					Michel Siroteau	6	17,63	14,00	246,82 €
Total				1 466,77 €					494,06 €
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>1 960,83 €</b>

**Domaine « les Pinots » - busage**

Fournisseurs	Descriptions	Dates	N° de bon	Prix TTC	Nom des agents	Semaines	Tx H	Nb H	M.O
Frans Bonhomme	tuyaux	10/03/2011	3460	423,86 €	Denis Brérat	10	17,88	18,00	321,84
viallet	0/20 secondaire			48,00 €	Michel Siroteau	10	17,63	18,00	317,34
thivent	enrobé à froid			255,00 €					
Total				726,86 €					639,18
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>1 366,04 €</b>

**Route de Sept-Fons –évacuation des eaux**

Fournisseurs	Descriptions	Dates	N° de bon	Prix TTC	Nom des agents	Semaines	Tx H	Nb H	M.O
Gedimat MCF	tuyaux,buses et divers	18/04/2011	3553	807,94 €	Denis Brérat	16	17,55	21,00	368,55
					Michel Siroteau	16	18,33	21,00	384,93
Total				807,94 €					753,48
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>1 561,42 €</b>

**Condan – pose de clôture**

Fournisseurs	Descriptions	Dates	N° de bon	Prix TTC	Nom des agents	Semaines	Tx H	Nb H	M.O
Gedimat MCF	plaques,poteaux et panneaux	09/03/2011	3455	904,69 €	Denis Brérat	16	17,55	19,00	333,45
Gedimat MCF	clips inox	18/04/2011	3550	17,00 €	Michel Siroteau	16	18,33	19,00	348,27
Préfac	béton	18/04/2011	3554	42,58 €	Didier Valette	16	14,01	19,00	266,19
Total				964,27 €					947,91
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>1 912,18 €</b>

## Rue du C.E.S

Fournisseurs	Descriptions	Dates	N° de bon	Prix TTC	Nom des agents	Semaines	Tx H	Nb H	M.O
VIALLET carrières	sable 0/6 rouge	23/06/2011	3690	625,76 €	Denis Brérat	25	17,70	28,00	495,6
VIALLET carrières	sable 0/6 rouge	29/08/2011	3799	229,63 €	Michel siroteau	25	17,83	28,00	499,24
					Sébastien dunes	25	5,28	28,00	147,84
					Michel siroteau	34	17,83	24,00	427,92
					Didier Valette	34	14,37	24,00	344,88
					Gérard Guillot	34	14,69	7,00	102,83
Total				855,39 €					2 018,31 €
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>2 873,70 €</b>

### Il est proposé au conseil municipal :

- d'arrêter le montant des travaux en régie 2011 à 28 694.92 € figurant dans les opérations du budget principal telles qu'elles ressortent des états de travaux ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes.

A la question de savoir pourquoi tout ce qui est fait par les services techniques ne peut pas être passé en régie, Melle Gouby répond que les travaux en régie supposent que l'opération puisse être clairement identifiée (le bien doit être identifiable puisqu'un numéro d'inventaire est attribué et les travaux doivent contribuer à la valorisation du patrimoine communal).

### FINANCES : Budget Primitif 2011-2012 : subvention Conseil Général FONDS 1 :modification/Avenant

#### Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

#### Vu le Budget primitif 2011 et ses décisions modificatives,

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 22 avril 2011 par laquelle le conseil municipal a sollicité le partenariat du Département afin de participer au financement des opérations d'équipement et travaux d'aménagement, inscrits au titre des investissements 2011 et relevant du dispositif « Fonds 1 ».

Le montant attribué à la commune de Dompierre sur Besbre sous réserve de l'éligibilité des opérations d'investissement 2011 s'élevait à 14 058 €.

Opérations d'investissement 2011 approuvées :

- Equipement informatique : 708.51
- Extension réseau électrique : 9 918.73
- Jardin du souvenir : 8 331.95
- Plantations 2011 : 2 908.20
- Aménagement Parc des Percières : 12 541.81

Montant H.T ..... 34 409.20 €

Fonds 1 =..... 14 058 €

Le montant H.T restant dû par la commune s'élevait donc à 20 351.20 €.

Or, il est exposé que le projet d'aménagement du Parc des Percières, compte tenu de la configuration de cet espace et notamment de sa vocation, mérite d'y accorder une réflexion plus large.

De plus Il est rappelé que les travaux de réfection des bandes de roulement des voies départementales ont occasionné des travaux de remise en état du marquage au sol route de Sept Fons, route de Vichy et rue du port.

Enfin, des acquisitions en matière d'équipements informatiques et des travaux aux bâtiments non prévus ont fait l'objet de dépenses pouvant relever du dispositif Fonds 1.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle le montant de réalisation portant sur les acquisitions et travaux 2011 susceptibles d'être éligibles au dispositif « Fonds 1 » et pouvant se substituer partiellement au projet d'aménagement du parc des Percières initialement prévu. Il propose à l'assemblée de modifier le montage initial par voie d'avenant.

- Equipement informatique : 919.54
- Extension réseau électrique : 8 862.36
- Jardin du souvenir : 8 331.95
- Plantations 2011 : 3 285.20
- Acquisition imprimante école Tivoli : 91.89
- Acquisition PC – Service Accueil Mairie : 1 015.18
- Acquisition fenêtres : 4 085.00
- Travaux chauffage : 2 378.34
- Acquis et mise en place panneaux sign : 2 530.15
- « 2 049.40
- Marquage au sol 3 686.16
- « 1 104.37

- «	3 657.28	
- «	3 778.63	
- <b>Montant H.T</b> .....		<b>45 775.41 €</b>

**Fonds 1** ..... **14 058.00 €**

**Montant H.T autofinancement par la commune..... 31 717.41 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter la prise en compte des travaux indiqués ci-dessus par le Conseil Général de l'Allier dans les opérations éligibles au dispositif « Fonds 1 » et ainsi de modifier le montage initial de l'opération notamment par le retrait du projet d'aménagement du parc des Percières initialement inscrit pour une dépense H.T de 12 541.81 €,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant, le cas échéant, avec le Conseil Général de l'Allier,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et signer tous documents se rapportant à l'affaire.

Pour le BP 2012, si le CG programme la bande de roulement du centre bourg (2<sup>ème</sup> phase), il faudra que l'on intègre la réalisation à nos frais des signalisations horizontales.

<b>FINANCES : Budget Primitif 2011 : Indemnités de conseil et d'assistance aux comptables publics</b>
---

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Budget primitif 2011 et ses décisions modificatives,**

**Vu les dispositions de la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions,**

**Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,**

**Vu l'arrêté du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,**

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables, receveurs des communes et des établissements publics, fixées par arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Les comptables sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

L'indemnité est calculée en fonction des dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement, hors opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années.

Elle est acquise au comptable pour la durée du mandat de l'assemblée mais peut être supprimée ou modifiée pendant cette période, par délibération spéciale dûment motivée.

Suite à la cessation de fonctions de Monsieur Marc SWANDER, Inspecteur du Trésor, Receveur de la commune de Dompierre sur Besbre, pour lequel une indemnité de gestion est calculée à hauteur de 31.84 € brut pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 12 janvier 2011, soit 12 jours.

. Madame Patricia BOSSIN, Inspecteur du Trésor, Receveur de la commune de Dompierre sur Besbre, apporté son concours à la commune de Dompierre sur Besbre dans les domaines précités, durant la période du 13 janvier 2011 au 31 décembre 2011, soit 348 jours, dans les domaines précités, pour laquelle il est proposé d'attribuer une indemnité de conseil d'un montant brut de 923.50 € et de confection de budget s'élevant au montant brut de 45.73 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer l'indemnité de conseil et de confection de budget au taux plein, pour l'exercice 2011, selon le barème prévu par l'arrêté du 16 décembre 1983 à :

- Indemnité de conseil ▶ Monsieur Marc SWANDER, Trésorier Municipal, pour la période du 01 janvier 2011 au 12 janvier 2011 inclus pour un montant brut de 31.84 €.

- Indemnité de conseil et confection de budget ▶ Madame Patricia BOSSIN, Trésorière Municipale à compter du 13 janvier 2011 pour un montant brut de 969.23 € (soit 923.50 € + 45.73 €).

- d'autoriser le maire à verser les indemnités aux bénéficiaires cités ci-dessus.

Malgré une discussion sur la nécessité de valider à taux plein les indemnités auxquelles peut prétendre la nouvelle trésorière eu égard à sa faible participation dans les affaires communales. Les taux maximum sont votés à l'unanimité afin de conserver des relations cordiales avec les services de l'Etat.

**FINANCES : Droits et Tarifs municipaux : application au 1<sup>er</sup> janvier 2012**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis de la Commission des Finances,**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Considérant la base de calcul de révision des loyers et des redevances d'occupation du domaine public portée en observations sur le rapport de présentation ci-annexé,

Considérant que les dispositions prises par délibérations antérieures demeurent applicables tant que ces dernières ne sont pas « rapportées »,

Monsieur le Maire invite l'assemblée à fixer les droits et tarifs municipaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012 tels qu'ils sont présentés sur l'état ci-annexé.

**Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver les droits et tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012, conformément au rapport de présentation ci-annexé.**
- **d'autoriser le Maire à signer tout contrat d'occupation du domaine public et de location de locaux communaux dans le cadre d'un éventuel renouvellement.**

M Godart souhaite figer les loyers des logements loués à M. Thomas, à l'Adru et au RAM.

Considérant que cette décision aurait entraîné d'autres gels (Puret...), il est judicieux d'établir une programmation cohérente des travaux à réaliser selon le degré de vétusté constaté.

Pour financer ces travaux, la cession de patrimoine est remise à l'ordre du jour.

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**FINANCES - Tarifs municipaux : Application au 1<sup>er</sup> janvier 2012**

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **d'approuver les tarifs communaux ci-dessous applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :**

<b>TARIFS - CANTINE</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Enfants écoles maternelles & primaires	2,75	2,8	2,9	2,95	3,05
Enseignants	4,1	4,15	4,25	4,35	5
Personnel communal ou assimilé (stagiaires...)	2,45	2,55	2,24	2,65	3
restauration scolaire (avantage en nature - barème URSSAF en vigueur)	Barème URSSAF en vigueur				
Autres personnes de passage	4,1	4,15	4,25	4,35	5

<b>TARIFS CAMPING</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Campeurs / jour	2,20	2,20	2,30	2,40	2,50
Enfants (5 -12 ans)	1,30	1,30	1,40	1,50	1,60
Emplacement / jour pour automobiles, tentes ou caravanes	1,80	1,80	1,90	2,00	2,00
Emplacement / jour pour camping-cars	2,10	2,10	2,10	2,20	2,20
Electricité / jour	2,10	2,10	2,20	2,20	2,30
Garage mort sur emplacement	2,60	2,60	2,60	2,60	2,60
Garage mort hors emplacement	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30
Aire service camping cars	2,40	2,40	2,40	2,00	2,00
Caution carte	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
PAJC (Centre aéré)			1,40	1,50	1,60

Budgets annexes								
Espace Boudeville COLLIN Laurent	01/12/2012	HT 331,57 TTC 396,56	HT 360,92 TTC 431,66	HT 346,13 TTC 413,97	HT 350,52 TTC 419,22		Bail professionnel	Coût de la construction - 2ème trimestre
Espace Boudeville THIVENT SAS	01/04/2012			HT 540 TTC 645,84	HT 546,47 TTC 653,58		Bail professionnel	Coût de la construction - 3ème trimestre
RAPID'NET SERVICE	01/01/2013	HT 334,45 TTC 400	HT 500 TTC 598	HT 500,00 TTC 598,00	HT 500,00 TTC 598,00			Révision triennale (dernière 1/1/2009) Coût de la construction

**TARIFS - LOGEMENTS ET LOCAUX COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2012**

Budget principal								
LOCAUX COMMUNAUX	Date révision loyer	2008	2009	2010	2011	2012	Nature de la location	Observations
Logement gare canal DUCHALET Nicole	01/11/2012	236,00	243,00	243,00	243,00		Contrat administratif d'occupation du domaine public communal	Indice des loyers - 3ème trimestre
Maison du Val de Besbre Allier Habitat	01/03/2012			300,00	305,00		Contrat de location	Indice des loyers - 4ème trimestre
ASSOCIATION AIDES A DOMICILE	01/01/2012	562,50			833,33		Bail	Indice du coût de la construction - denier
Logement grande rue BERGER Michel	01/03/2012	170,00	175,00	175,00	177,00		Contrat administratif d'occupation du domaine public communal	Indice des loyers - 3ème trimestre
Maison terrain Boudeville BOURRET Pierre	01/02/2012	227,00	234,00	234,00	237,00		Contrat administratif d'occupation du domaine public communal	Indice des loyers - 3ème trimestre
Local rue des écoles Centre Social de JALIGNY	01/01/2012	440,56	443,06	473,52	488,20		Contrat de mise à disposition	Indice du coût de la construction
Maison pour l'emploi Communauté de Communes	01/01/2012	372,45	382,69	383,91	388,13		Contrat de mise à disposition	
Appartement - Ecole rte de Sept-Fons DAVIOT Thérèse	01/06/2012				150,00		Contrat d'occupation à titre précaire et révocable	Indice des loyers - 3ème trimestre
Local espace Boudeville Assoc. DOMPIERRE Portugal	01/08/2012			180,00	180,00		Contrat d'occupation à titre précaire et révocable	Révision en mai 2012
Appartement - Ecole de Sept-Fons GRIMAUD Yanis	15/11/2012		400,00	400,00	405,00		Contrat de location - Logement social	Indice des loyers - 3ème trimestre
Appartement - Ecole G. Sand MOULINAT François	01/09/2012	220,00	227,00	234,00	250,00		Contrat administratif d'occupation du domaine public communal	Indice des loyers - 3ème trimestre
Local - Tivoli NOUNOUS et COMPAGNIE	01/06/2012		300,00	300,00	300,00		Contrat de location précaire	Révision en mai 2012
Maison du cimetière PURET Paul-André	07/06/2012	324,00	333,00	333,00	337,00		Contrat administratif d'occupation du domaine public communal	Indice des loyers - 3ème trimestre
Appartement - Ecole rte de Sept-Fons Rez de chaussée DELIGAND Françoise	15/02/2012			232,00	235,00		Contrat de location - Logement social	Indice des loyers - 3ème trimestre
Logement école Tivoli VOLDOIRE Frédérique	01/12/2012		340,00	350,00	354,00		Contrat administratif d'occupation du domaine public communal	Indice des loyers - 3ème trimestre
Appartement école G. Sand ZIANI - ADRU 03	01/05/2012	235,00	242,00	242,00	245,00		Contrat administratif d'occupation du domaine public communal	Indice des loyers - 3ème trimestre
Appartement école Tivoli SIRONNEAU Cindy	08/09/2012	236,00	243,00	250,00	253,00		Contrat administratif d'occupation du domaine public communal	Indice des loyers - 3ème trimestre
Appartement école Tivoli THOMAS Pascal	01/09/2012	270,00	278,00	286,00	289,00		Contrat administratif d'occupation du domaine public communal	Indice des loyers - 3ème trimestre
Logement 1er étage Maison Val de Besbre QUESTEL Catherine	15/03/2012			400,00	406,00		Contrat de location - Logement social	Indice des loyers - 4ème trimestre
Local avenue de la gare Médecine du travail - CDGestion			40 €/jour d'utilisation	40 €/jour d'utilisation	40 €/jour d'utilisation	40 €/jour d'utilisation		Délibération du 15 mai 2009
Studio - artiste en résidence (hors périodes occupation par l'artiste)						200,00	Contrat administratif d'occupation du domaine public communal	
Studio - artiste en résidence (hors périodes occupation l'artiste)- par semaine (accueil ponctuel - stagiaire)						50,00	Contrat administratif d'occupation du domaine public communal	

**Budgets annexes**

**TARIFS - SALLES AU 1ER JANVIER 2012**

<b>Libellé</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Salle Laurent Grillet</b>					
<b>Associations dompieroises</b>					
- salle entière	215,00	220,00	220,00	224,00	<b>224,00</b>
- demi salle (si pas de manifestation culturelle pour l'installation des rideaux de séparation)	130,00	133,00	133,00	136,00	<b>136,00</b>
<b>Associations extérieures</b>					
- salle entière	340,00	350,00	350,00	356,00	<b>356,00</b>
- demi salle (si pas de manifestation culturelle pour l'installation des rideaux de séparation)	195,00	200,00	200,00	204,00	<b>204,00</b>
<b>Séminaire</b>					
- Journée					<b>80,00</b>
- A compter du 2ème jour					<b>62,00</b>
<b>Chauffage</b>	125,00				
- salle entière		130,00	130,00	132,00	<b>136,00</b>
- demi salle		65,00	65,00	66,00	<b>68,00</b>
Cuisine	55,00	55,00	55,00	56,00	<b>56,00</b>
Vin d'honneur	82,00	82,00	82,00	84,00	<b>84,00</b>
Nettoyage extérieur	125,00	125,00	125,00	127,00	<b>127,00</b>
Nettoyage intérieur	125,00	125,00	125,00	127,00	<b>127,00</b>
Imputation matériel - Rangement de la salle	65,00	65,00	65,00	66,00	<b>66,00</b>
Caution	160,00	160,00	160,00	160,00	<b>160,00</b>
Caution (bals sono)	205,00				
Rampe lumineuse	35,00	40,00	40,00	41,00	<b>41,00</b>
<b>Maison des jeunes</b>					
Location	75,00	77,00	77,00	79,00	<b>79,00</b>
Location jeune dompierrois (-25 ans) avec autorisation expresse du maire (Sans entrevue)	35,00	36,00	36,00	37,00	<b>37,00</b>
Chauffage	35,00	38,00	38,00	39,00	<b>41,00</b>
Vin d'honneur	65,00	65,00	65,00	66,00	<b>66,00</b>
Nettoyage intérieur		50,00	50,00	51,00	<b>51,00</b>
Caution	37,00	37,00	40,00	40,00	<b>40,00</b>
Caution jeune dompierrois	17,00	17,00	20,00	20,00	<b>20,00</b>

<b>Maison des associations</b>					
<b>Location des salles Louise DEFAYE et Marguerite BOUCAUT</b>					
- journée	62,00	64,00	64,00	65,00	<b>65,00</b>
- demi journée		32,00	32,00	33,00	<b>33,00</b>
- atelier (forfait 3 h) : abonné		25,00	25,00	26,00	<b>26,00</b>
non abonné		30,00	30,00	31,00	<b>31,00</b>
<b>Location de la salle "Sœur Angela" avec cuisine</b>					
- week end : Dompierre		180,00	120,00	122,00	<b>122,00</b>
Extérieur		210,00	150,00	153,00	<b>153,00</b>
- Journée : Dompierre	120,00	123,00	60,00	61,00	<b>61,00</b>
Extérieur	120,00	138,00	80,00	82,00	<b>82,00</b>
- Demi journée : Dompierre	75,00	77,00	50,00	51,00	<b>51,00</b>
Extérieur	75,00	92,00	60,00	61,00	<b>61,00</b>
Forfait vaisselle	55,00	55,00	30,00	31,00	<b>31,00</b>
Chauffage	35,00	38,00			
- Week end			38,00	39,00	<b>41,00</b>
- Journée et demi journée			20,00	21,00	<b>22,00</b>
Séminaire					
- Journée	40,00	45,00	45,00	46,00	<b>46,00</b>
- A compter du 2ème jour	35,00	35,00	35,00	36,00	<b>36,00</b>
Caution	160,00	160,00	160,00	160,00	<b>160,00</b>
<b>Salles Le Roman, La Poésie, Les Fables (en dehors de la période d'occupation régulière)</b>					
- journée					<b>65,00</b>
- demi journée					<b>33,00</b>
- atelier (forfait 3 h) : abonné					<b>26,00</b>
non abonné					<b>31,00</b>
<b>Halle Boudeville</b>					
Vin d'honneur	75,00	75,00	75,00	77,00	<b>77,00</b>
Etuve (par mois)					<b>40,00</b>
<b>Guinguette</b>					
Location		50,00	50,00	51,00	<b>51,00</b>
Branchement électrique		85,00	85,00	87,00	<b>87,00</b>
<b>Cinéma René Fallet (en dehors des heures d'ouverture du cinéma)</b>					
Location (chauffage et ménage à l'issue de l'utilisation compris)					
- Journée	205,00	205,00	205,00	209,00	<b>209,00</b>
- Demi journée	185,00	185,00	185,00	188,00	<b>188,00</b>



Libellé	2008	2009	2010	2011	2012	Gestion du service
<b>ABONNEMENTS</b>						
<b>Habitants de Dompierre-sur-Besbre</b>						
Enfants jusqu'à 14 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	<b>Gratuit</b>	Régie de recettes médiathèque
Adultes	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Chômeurs, Rmistes, étudiants	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Associations, classes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	<b>Gratuit</b>	Régie de recettes médiathèque
Autres collectivités	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	<b>Gratuit</b>	Régie de recettes médiathèque
Abonnement mensuel "visiteur"	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Inscription au Pôle Multimédia	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	<b>Gratuit</b>	Régie de recettes médiathèque
<b>Habitants des communes du territoire de la Communauté de Communes Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise et de Thiel-sur-Acolin</b>						
Enfants jusqu'à 14 ans	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Adultes	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	<b>15,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Chômeurs, Rmistes, étudiants	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	<b>7,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Associations, classes	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Autres collectivités	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Abonnement mensuel "visiteur"	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	<b>7,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Inscription au Pôle Multimédia	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	<b>1,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
<b>Habitants des autres communes</b>						
Enfants jusqu'à 14 ans	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Adultes	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	<b>20,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Chômeurs, Rmistes, étudiants	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	<b>9,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Associations, classes	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	<b>20,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Autres collectivités	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	<b>20,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Abonnement mensuel "visiteur"	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	<b>9,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
Inscription au Pôle Multimédia	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	<b>2,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
<b>POLE MULTIMEDIA</b>						
<b>Connexion</b>						
La demi heure	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	<b>1,00</b>	Régie de recettes médiathèque
Sans abonnement la demi heure					<b>2,00</b>	
<b>Feuilles pour impression</b>						
les 5 en noir et blanc	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	<b>0,20 €</b>	Régie de recettes médiathèque
<b>PENALITES DE RETARD</b>						
A partir de 8 jours	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	<b>0,50 €</b>	Régie de recettes médiathèque
A partir de 15 jours	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	<b>1,00 €</b>	Régie de recettes médiathèque
A partir de 21 jours	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>	Régie de recettes médiathèque
<b>ATELIERS INFORMATIQUES</b>						

ATELIERS INFORMATIQUES						
Dompierrois		Gratuit	20,00 €	20,00 €	<b>20,00 €</b>	Depuis sept. 2010 : les 10 séances - Titre de recette (Service comptabilité + abonnement obligatoire à la médiathèque (Régie))
Habitants des communes du territoire de la Communauté de Communes Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise et de Thiel-sur-Acolin		Gratuit	25,00 €	25,00 €	<b>25,00 €</b>	Depuis sept. 2010 : les 10 séances - Titre de recette (Service comptabilité + abonnement obligatoire à la médiathèque (Régie))
Extérieurs		Gratuit	30,00 €	30,00 €	<b>30,00 €</b>	Depuis sept. 2010 : les 10 séances - Titre de recette (Service comptabilité + abonnement obligatoire à la médiathèque (Régie))

**ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : Renouvellement occupation terrains communaux – année 2012 : convention d'occupation précaire**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 décembre 2010,**

Vu la demande de MM. CHERASSE, DEVOUCOUX et TREITEDEMY, occupants à titre précaire et provisoire de terrains communaux, portant renouvellement de la location annuelle consentie à leur profit par la commune en vue de poursuivre leur activité d'élevage,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2942/2011 portant sur les minima et les maxima des prix des fermages,

Vu les crédits à inscrire au BP 2012 – art 752

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Considérant qu'il peut être envisagé de renouveler l'occupation des terrains communaux par convention, à titre précaire et provisoire,

Considérant que l'éventuelle cession des parcelles à usage de prés, cadastrées - section D N°20-28-29-82-86 sises « les Oyats » - St Pourçain sur Besbre fait l'objet d'une réserve communiquée à l'occupant,

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver l'occupation des terrains communaux consentie à MM. CHERASSE, DEVOUCOUX et TREITEDEMY, à titre précaire et provisoire, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, en vue de poursuivre leur activité d'élevage dans les mêmes conditions que celles fixées par les dispositions des précédentes conventions, en tenant compte de l'actualisation du montant annuel de la redevance, ainsi que de la réserve portant sur l'éventuelle cession des terrains situés sur la commune de St Pourçain sur Besbre « les Oyats », conformément au rapport de présentation annexé,**
- **d'autoriser le maire à signer les avenants correspondants.**

Il sera nécessaire de vérifier les cotes pour location du terrain derrière le complexe du Chambon ainsi que le terrain de la Colombine, à côté des Haras pour envisager la cession à M Cartier si pas de servitudes.

M le Maire indique que la Commission PLU se réunira le 6 janvier et procédera à l'ouverture des propositions d'achat du terrain Route de Sept-Fons. La vente sera entérinée par CM du 13 janvier.

Il fait également part à l'assemblée indique qu'une dotation est attribuée à hauteur d'environ 30 000 € pour la réalisation du PLU.

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : Renouvellement occupation terrains communaux – année 2012 convention d'occupation précaire et provisoire**

Il est rappelé l'occupation à titre précaire et provisoire des terrains communaux à usage de pré situés « les Oyats » sur la commune de St Pourçain sur Besbre, Condan, la Bergerie et Chambon situés sur la commune de Dompierre sur Besbre par M. CHERASSE Thomas, M. Eric DEVOUCOUX et M. Julien TREITEDEMY.

Ces locations font l'objet de conventions annuelles par lesquelles sont fixées les conditions d'occupation ci-dessous indiquées.

Concernant les parcelles à usage de prés, cadastrées - section D N°20-28-29-82-86 sises « les Oyats » - St Pourçain sur Besbre, il est précisé qu'elles peuvent faire l'objet d'une cession, conformément au souhait du conseil municipal. A cet égard, l'occupant est informé de l'intention de la commune de céder cet immeuble et par conséquent qu'il peut être mis fin à cette occupation en cours d'année.

Terrains communaux	Superficie occupée	Nom de l'occupant	Redevance d'occupation Base de calcul retenue	Montant redevance 2012	Conditions/Réserves
Les Oyats ST POURCAIN S/BESBRE	4 HA 89 CA 42 CA	Thomas CHERASSE Place du Moutier 03220 - THIONNE	Moyenne valeur minima et maxima des biens ruraux -Pré 2ème catégorie - valeur à l'HA : 99 €	484,52	Taxes Foncières NB réparties : - 4/5 commune - 1/5 occupant Cession éventuelle
			amortissement raccordement réseau eau : 50 €	50,00	
Condan	1 HA 71 CA 19 CA	Eric DEVOUCOUX Les Vernisses 03290 - DIOU	Moyenne valeur minima et maxima des biens ruraux - Pré 2ème catégorie - valeur à l'HA : 99 €	169,48	Taxes Foncières NB réparties : - 4/5 commune - 1/5 occupant
La Bergerie	99 A		Variation indice fermages national : 2,92 % s/base 2010 = 98,37 €	87,82	
Chambon	1 HA	Julien TREITEDMY rte de Vichy 03290 - DOMPIERRE S/ BESBRE	Moyenne valeur minima et maxima des biens ruraux - Pré 3ème catégorie - valeur à l'HA : 78 €	78,00	Taxes Foncières NB réparties : - 4/5 commune - 1/5 occupant

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'occupation des terrains communaux consentie à MM. CHERASSE, DEVOUCOUX et TREITEDEMY, à titre précaire et provisoire du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, en vue de poursuivre leur activité d'élevage, dans les mêmes conditions fixées par les dispositions des précédentes conventions, en tenant compte de l'actualisation du montant annuel de la redevance calculée sur la base des minima et des maxima des prix des fermages, ou sur la variation de l'indice des fermages fixée par arrêté préfectoral du 21 octobre 2011,
- de formaliser cet accord par voie d'avenant portant sur la période et sur l'actualisation du montant de la redevance prévues à l'art.2 desdites conventions,
- de préciser à l'occupant concerné qu'il peut être mis fin à l'occupation des terrains situés « les Oyats » St Pourçain sur Besbre, en cours d'année, dans le cadre d'une cession desdits terrains.
- d'autoriser le maire à signer les avenants correspondants avec MM. CHERASSE, DEVOUCOUX et TREITEDEMY.

**ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : Renouvellement mise à disposition salle « Sœur Angela »  
année 2012 : avenant à convention**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu** l'occupation de la salle « Sœur Angel » sollicitée par la Sté WEIGHT WATCHERS, pour l'exercice 2012,

Considérant que la convention de mise à disposition de ladite salle peut être renouvelée dans les mêmes conditions au profit de la Sté WEIGHT WATCHERS, à raison d'un après-midi par semaine pour y organiser des réunions,

Considérant le règlement s'y rapportant,

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le renouvellement de la mise à disposition annuelle de la salle « Sœur Angela » située au rez de chaussée de la Maison des Associations, à la Sté WEIGHT WATCHERS, à raison d'un après-midi par semaine pour y organiser des réunions, aux conditions identiques à celles indiquées par la convention initiale, d'autoriser le maire à signer l'avenant portant sur l'art. 2 de la précédente convention relative à la période de mise à disposition.

**ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : installation ruches sur le domaine public communal : renouvellement convention avec M. REGNIER Apiculteur - année 2012**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,**

**Vu la demande de renouvellement d'occupation du domaine public par Monsieur Hubert REGNIER, apiculteur à St Léon(Allier),**

**Considérant les conditions d'occupation temporaire du domaine public communal, VC N° 1 - ancienne route de Montpertuy à Sept Fons, fixées par la convention initiale signée en 2009 entre la commune de Dompierre sur besbre et Monsieur Hubert REGNIER,**

**Monsieur le Maire** rappelle l'autorisation délivrée depuis 2009 à M. Hubert REGNIER, apiculteur à Saint-Léon (03220) pour occuper le domaine public communal sur l'ancienne Route de Montpertuy à sept-Fons en vue d'installer un rucher, constitué d'une quinzaine de ruches.

Il précise que les conditions d'utilisation ci-après posées par la collectivité ont été respectées d'une part, (enclos fermé, nettoyage du terrain autour des ruches, implantation des ruches à une certaine distance de la voie publique, signalisation suffisante destinée à prévenir le public) ainsi que le traitement biologique des colonies permettant une certaine stabilité du rucher d'autre part.

En contrepartie, et à titre de redevance, il est remis à la collectivité 20 pots de miel de 500 grammes chacun par M. REGNIER, lesquels sont donnés en octobre à l'antenne des Restos du Cœur de Dompierre sur Besbre.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'autorisation d'occupation du domaine public communal au profit de Monsieur Hubert REGNIER, afin d'y poursuivre l'activité d'apiculteur pour l'année 2012 dans les mêmes conditions.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de renouveler l'autorisation donnée à M. Hubert REGNIER, apiculteur domicilié à Saint-Léon (03220), d'installer un rucher sur la voie communale N°1 – ancienne route de Montpertuy à Sept-Fons, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, dans les conditions identiques à celles fixées par la convention initiale,**
- **de poursuivre l'action sociale de la collectivité auprès de l'antenne des Restos du Cœur de Dompierre sur Besbre par la remise de 20 pots de miel fournis par M. REGNIER,**
- **d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention temporaire d'occupation du domaine public portant sur l'art. 2 relatif à la période, soit pour l'année 2012.**

**ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : Renouvellement occupation du domaine public – M. TACHON « Les griottes du Bourbonnais » – avenant à convention à compter du 01 décembre 2011 au 31 décembre 2012**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-1 ,**

**Vu la demande de renouvellement d'occupation du domaine public par Monsieur TACHON, Boulangerie « Les Griottes du Bourbonnais» Grande Rue 03290 DOMPIERRE sur Besbre,**

**Considérant que la convention d'occupation actuelle peut être renouvelée pour l'année 2012,**

**Monsieur le Maire** propose de faire droit à la demande de Monsieur TACHON, Boulangerie « Les Griottes du Bourbonnais» Grande Rue 03290 DOMPIERRE sur Besbre, portant sur le renouvellement de l'occupation d'un emplacement d'1 M2 du domaine public, situé près de son commerce, Grande Rue afin d'y installer un distributeur de boissons à emporter. La période d'occupation serait fixée du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 31 décembre 2012 au même montant, soit 4.75 €/M2

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver le renouvellement de l'occupation du domaine public au profit de M. TACHON – Boulangerie« Les Griottes du Bourbonnais» Grande Rue 03290 DOMPIERRE sur Besbre, d'une surface d'1 M2, aux conditions identiques à celles indiquées par la précédente convention, et notamment le montant de la redevance fixée à 4.75 €/M2, du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 31 décembre 2012,**
- **d'autoriser le maire à signer l'avenant portant sur l'art. 3 de la précédente convention relative à la période.**

**ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : Bail à construction signé entre la commune de Dompierre sur Besbre et la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais : résiliation au 31 décembre 2011**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses art. L251-1 à L. 251-9 et R 251-1 à R 251-3,**

**Vu la délibération en date du 08 mars 1990 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail à construction entre la commune de Dompierre sur Besbre avec la SA D'HLM « Le Foyer Bourbonnais et Thermal » concernant le projet de**

MAPAD à Dompierre sur Besbre, et à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'organisme dans le cadre d'une garantie d'emprunt de 8 000 000 F,

**Vu** le bail à construction signé entre la commune de Dompierre sur Besbre et la S.A D'HLM « Le Foyer Bourbonnais et Thermal » en date des 14 et 30 janvier 1992, établi par Me Christian DELALEZ-CHAPAVEYRE notaire à MOULINS (Allier) pour une durée de 55 ans partant du 1<sup>er</sup> juillet 1990 pour se terminer le 1<sup>er</sup> juillet 2045, à l'effet d'édifier ou de faire édifier aux frais de ladite S.A D'HLM sur le terrain communal cadastré section AN N° 142 - 144 - 146 (superficie de 17 a 13 ca) situé 5 rue des noyers et 150 rue de Vichy, un ensemble immobilier d'une surface de 3 737 M2,

**Vu** le transfert du Foyer Bourbonnais et Thermal en « SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais », en 1998,

**Vu** l'ensemble immobilier visé ci-dessus concernant l'E.P.H.A.D « les Vignes », dont la gestion est assurée par l'A.G.E.P.A.P.H, (Association de Gestion d'Établissements pour Personnes Agées et Handicapées) - St Pourçain sur Sioule par une convention de location d'une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes, conclue entre l'association et SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais,

**Vu** le courrier de la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais portant sur la cession de l'établissement « les Vignes » édifié sur le terrain communal cité ci-dessus, en date du 10 octobre 2011 reçu le 12 octobre 2011,

**Considérant** l'accord entre la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais et l'A.G.E.P.A.P.H intervenant sur la cession de l'établissement « les Vignes » au 31 décembre 2011,

**Monsieur le Maire** rappelle qu'un bail à construction a été signé en dates du 14 janvier et 30 janvier 1992 entre la commune de Dompierre sur Besbre (Allier) et la Sté d'HLM « le Foyer Bourbonnais et Thermal », aujourd'hui « SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais » pour une durée de 55 ans du 1<sup>er</sup> juillet 1990 au 1<sup>er</sup> juillet 2045.

Selon les dispositions dudit bail à construction, sur les parcelles de terrain communal cadastrées section AN N° 142 - 144 - 146 sises N° 150-212 rue de Vichy et rue Emile Guillaumin, il a été édifié un ensemble immobilier comprenant 3 corps de bâtiments d'une surface utile de 3.737 M2 comprenant :

un rez de chaussée élevé sur terre plein et deux étages à usage de chambres destinées à accueillir les personnes âgées (62)

- trois chambres ou logement de fonction,
- locaux d'activité : salle polyvalente, salons, salles à manger,
- locaux de service : cuisine, locaux médicaux, chaufferie, sanitaires et circulations et locaux communs destinés à desservir les précédents locaux.

Il est précisé que les constructions édifiées et tous travaux et aménagements effectués par la Société preneuse resteront sa propriété ou celle de ses ayants cause pendant toute la durée du présent bail à construction.

Ledit bail à construction est consenti et accepté moyennant un loyer forfaitaire de un franc symbolique.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 12 octobre 2011 par lequel la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais informe la commune de Dompierre sur Besbre de la cession de l'établissement « les Vignes » au 31 décembre 2011 au profit de son gestionnaire, l'A.G.E.P.A.P.H, association dépendant des Mutuelles de l'Allier.

Il est également indiqué que « cette cession induira un changement de titulaire du bail ».

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du souhait de l'A.G.E.P.A.P.H d'acquérir le terrain d'assiette sur lequel est édifié l'établissement, ce dernier étant cédé à ladite association par la SCIC Habitat en date du 31 décembre 2011.

La demande de l' A.G.E.P.A.P.H s'inscrit dans une démarche cohérente d'acquisition de biens pour envisager de réaliser des travaux de nature à renforcer l'activité médico-sociale de l'établissement. Celle-ci n'appelle pas d'observations particulières de l'assemblée et reçoit un avis favorable.

Aussi, dans le cadre du projet de cession de terrain communal d'assiette de l'établissement « les Vignes » à l'AGEPAH, la cession de l'établissement au profit de l' A.G.E.P.A.P.H par la SCIC Habitat met fin de plein droit au bail à construction.

Par conséquent et préalablement à l'établissement de l'acte approuvant la cession du terrain communal à l'AGEPAH, en accord avec la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais, Monsieur le Maire propose la résiliation du bail à construction signé avec ladite Société, à l'amiable, à la date du 31 décembre 2011.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **prend acte de la cession de l' E.P.H.A.D « les Vignes » sis 5 rue des Noyers et 150 rue de Vichy 03290 Dompierre sur Besbre par la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais (SA D'HLM) – 3 rue Pierre Besset – 63 000 Clermont Ferrand, dénommée Société Preneuse d'une parcelle de terrain communal dans le cadre d'un bail à construction signé en date des 14 et 30 janvier 1992 avec la commune de Dompierre sur Besbre, au profit de l'A.G.E.P.A.P.H – St Pourçain sur Sioule (Allier), Gestionnaire de l' E.P.H.A.D « les Vignes » au 31 décembre 2011,**
- accepte de résilier, à l'amiable, au 31 décembre 2011, le bail à construction signé entre la commune de Dompierre sur Besbre et la S.A D'HLM « Le Foyer Bourbonnais et Thermal » devenu la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais (SA D'HLM) – 3 rue Pierre Besset – 63 000 Clermont Ferrand en date des 14 et 30 janvier 1992, établi par Me Christian DELALEZ-CHAPAVEYRE notaire à Moulins (Allier) pour une durée de 55 ans,
- **autorise le maire à procéder à toutes les formalités nécessaires se rapportant à l'affaire.**

**ADMINISTRATION GENERALE : Patrimoine : Terrain d'assiette de l'ÉPAHD « les Vignes » - parcelles terrain communal  
contiguë à l'ÉPAHD « les Vignes » : cession à l'euro symbolique au 1<sup>er</sup> janvier 2012**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 08 mars 1990 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail à construction entre la commune de Dompierre sur Besbre avec la SA D'HLM « Le Foyer Bourbonnais et Thermal » concernant le projet de MAPAD à Dompierre sur Besbre, et à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'organisme dans le cadre d'une garantie d'emprunt de 8 000 000 F,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 19 mars 2010 concernant les emprises foncières de l'extension de la Maison de retraite « les Vignes »,

**Vu** la délibération du conseil municipal prise ce même jour, 08 décembre 2011, portant résiliation à l'amiable du bail à construction signé entre la commune de Dompierre sur Besbre et la S.A D'HLM « Le Foyer Bourbonnais et Thermal » devenu la SCIC HABITAT Auvergne et Bourbonnais (SA D'HLM) – 3 rue Pierre Besset – 63 000 Clermont Ferrand, en date des 14 et 30 janvier 1992, établi par Me Christian DELALEZ-CHAPAVEYRE notaire à MOULINS (Allier) pour une durée de 55 ans partant du 1<sup>er</sup> juillet 1990 pour se terminer le 1<sup>er</sup> juillet 2045, à l'effet d'édifier ou de faire édifier aux frais de ladite S.A D'HLM sur le terrain communal cadastré section AN N° 142 - 144 - 146 (superficie de 17 a 13 ca) situé 5 rue des noyers et 150 rue de Vichy, un ensemble immobilier d'une surface de 3 737 M2, au 31 décembre 2011,

**Vu** l'ensemble immobilier visé ci-dessus concernant l'E.P.H.A.D « les Vignes », dont la propriété est acquise à l'A.G.E.P.A.P.H, (Association de Gestion d'Etablissements pour Personnes Agées et Handicapées) - St Pourçain sur Sioule par acte notarié à intervenir,

**Vu** le courrier de l'A.G.E.P.A.P.H, (Association de Gestion d'Etablissements pour Personnes Agées et Handicapées) - St Pourçain sur Sioule (Allier) en date du 29 novembre 2011, par lequel, ladite association propose d'acquérir le terrain d'assiette de l'E.P.H.A.D (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) « les Vignes »,

**Vu** le projet d'extension en vue d'installer une cuisine centrale, de créer un aménagement d'unité spécialisée,(PASA) et de réaliser les travaux de mise en conformité nécessaires,

**Monsieur le Maire** rappelle qu'un bail à construction a été signé en dates du 14 janvier et 30 janvier 1992 entre la commune de Dompierre sur Besbre (Allier) et la Sté d'HLM « le Foyer Bourbonnais et Thermal », aujourd'hui SCIC Habitat pour une durée de 55 ans du 1<sup>er</sup> juillet 1990 au 1<sup>er</sup> juillet 2045.

Selon les dispositions dudit bail à construction, sur les parcelles de terrain communal cadastrées section AN N° 142 - 144 - 146 sises N° 150 - 212 rue de Vichy et rue Emile Guillaumin, il a été édifié un ensemble immobilier comprenant 3 corps de bâtiments d'une surface utile de 3.737 M2 : l'E.P.A.H.D « les Vignes » accueillant 62 personnes âgées.

Compte tenu de la cession de l'ensemble immobilier cité ci-dessus par la SCIC HABITAT Auvergne et Bourbonnais (SA D'HLM) – 3 rue Pierre Besset – 63 000 Clermont Ferrand au profit de l'A.G.E.P.A.P.H – St Pourçain sur Sioule (Allier), Gestionnaire de l'E.P.H.A.D « les Vignes », le bail à construction est résilié à l'amiable au 31 décembre 2011 par délibération du conseil municipal N° 08-12-2011/9.

Monsieur le Maire précise que l'assemblée accorde un soutien au projet de l'A.G.E.P.A.P.H, notamment sur ses 3 axes :

- . extension de l'établissement en vue d'installer une cuisine centrale,
- . création d'un pôle d'activité et de soins adaptés (P.A.S.A) destiné à proposer, pendant la journée, aux résidents ayant des troubles du comportement modérés, des activités sociales et thérapeutiques au sein d'un espace de vie spécialement aménagé et bénéficiant d'un environnement rassurant,
- . réalisation de travaux pour maintenir l'activité de l'établissement dans les conditions sécuritaires requises tant pour les pensionnaires âgées que pour le personnel.

La demande de l'A.G.E.P.A.P.H s'inscrit donc dans une démarche cohérente d'acquisition de biens pour développer et gérer son activité médico-sociale dans des conditions adaptées.

Monsieur le Maire propose de céder l'emprise foncière cadastrée AN N° 146 et 148 à l'A.G.E.P.A.P.H pour l'euro symbolique ainsi que la parcelle cadastrée AN N° 147 et une partie de celle cadastrée AN° 143 dont le découpage doit faire l'objet d'une prochaine étude sur le terrain.

Toutefois, il est indiqué que l'assemblée souhaite que soit maintenu le passage pour piétons existant (non matérialisé sur le plan).

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **décide de céder au 1<sup>er</sup> janvier 2012, à l'euro symbolique, les parcelles de terrain communal cadastrées :**
  - o **section AN N° 146 et 148, correspondant à l'emprise foncière de l'E.P.H.A.D sises 5 rue des Noyers et 150 rue de Vichy 03290 Dompierre sur Besbre au profit de l'A.G.E.P.A.P.H – St Pourçain sur Sioule (Allier), Gestionnaire de l'E.P.H.A.D « les Vignes », (plan ci-annexé)**

- section AN N° 147 d'une superficie de 2254 M2 jouxtant l'établissement (plan ci-annexé),
- partie de la parcelle cadastrée section AN N° 143 dont découpage à définir entre les deux structures (collectivité et A.G.E.P.A.P.H) par une étude sur le terrain compte tenu de sa configuration et du projet de l'A.G.E.P.A.P.H non encore abouti,
- souhaite que soit maintenu l'accès piétonnier existant (accessible PMR) inclus dans la parcelle cadastrée AN N° 147,
- décide de retirer la délibération du conseil municipal en date du 19 mars 2010 portant sur les emprises foncières de l'extension de la Maison de retraite « les Vignes »,
- dit que l'ensemble des frais (acte notarié, bornage,...) sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise le maire à procéder à toutes les formalités nécessaires se rapportant à l'affaire, et notamment à transmettre la présente délibération au notaire chargé de l'affaire pour le compte de l'A.G.E.P.A.P.H - St Pourçain sur Sioule, étude de Maître FAYET - St Pourçain sur Sioule.

Toutes ces opérations devraient se réaliser en concomitance

Il est précisé que la cession à 1 € de parcelle AN 147 s'accompagne d'une servitude de droit réseaux et canalisations et que l'assemblée souhaite maintenir le passage par accès piétonnier (accessible PMR).

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de l'AGEPAPH concernant la prise en charge des travaux de réseaux par la commune de Dompierre, pour envisager l'implantation d'une unité de 19 lits pour personnes autonomes avec accueil séquentiel sur un terrain remis en don à l'EPAHD « les Vignes ».

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable du Conseil municipal sur une aide financière concernant le projet des Patoux . Pour information, il convient de rappeler que la parcelle cadastrée AN N° 147, laquelle fait l'objet d'une cession pour l'euro symbolique à l'AGEPAPH a été estimée à 52 000 € par les services des Domaines).

Par ailleurs et concernant le positionnement de la Commune sur les garanties d'emprunt, ce sujet sera évoqué ultérieurement , l'instruction au Conseil général intervenant en 1<sup>er</sup> lieu.

Pour info, prix de journée :	Dompierre	52, 22 € / jour
	Moyenne départementale	46, 66 € / jour

Un certificat d'urbanisme a été demandé pour le projet des Patoux afin notamment d'avoir une idée sur réseaux existants et leur capacité. Lors de l'instruction du permis de construire il faudra rester vigilant sur la question de circulation.

**ADMINISTRATION GENERALE : Prestation entretien locaux Brigade de Gendarmerie – Dompierre s/B : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la demande portant sur l'entretien ménager des locaux de service technique au profit des unités de gendarmerie de la région de gendarmerie d'Auvergne, et notamment pour ce qui concerne la brigade de gendarmerie de Dompierre sur Besbre,**

**Vu les crédits à inscrire au budget primitif 2012,**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions d'un projet de convention à signer entre la Brigade de Gendarmerie de DOMPIERRE sur BESBRE et la commune de DOMPIERRE sur BESBRE portant sur l'entretien des bureaux de la brigade confié aux agents communaux pour une durée hebdomadaire d'une heure 30, pour un montant forfaitaire de 1 614 € TTC, payable mensuellement.

Ladite convention détermine les conditions d'organisation et de réalisation des travaux d'entretien ainsi que les obligations de chaque partie, à savoir La région de Gendarmerie d'Auvergne – BTA Dompierre sur Besbre et la commune de Dompierre sur Besbre à compter du 01 janvier 2012.

Il est entendu que la convention pourra être reconduite de façon expresse deux fois pour une période d'un an chacune à savoir , le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le terme sera automatiquement le 31 décembre 2014.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- approuve les dispositions de la convention ci-dessus citée, intervenant dans le cadre des travaux d'entretien des bureaux de la Brigade de Gendarmerie de DOMPIERRE sur BESBRE confiés aux agents communaux pour une durée hebdomadaire d'une heure trente minutes pour un montant forfaitaire de 1 614 € TTC, payable mensuellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,**

**- dit que la convention pourra être reconduite de façon expresse deux fois pour une période d'un an chacune à savoir , le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le terme sera automatiquement le 31 décembre 2014.**

**- autorise le maire à signer ladite convention, à effectuer les formalités nécessaires et signer tout document se rapportant à l'affaire.**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la convention portant protocole de la mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités,**

Monsieur le Maire rappelle la possibilité donnée à l'Etat depuis 2007 de recevoir les actes administratifs des collectivités par la voie électronique.

La télétransmission s'effectue de manière sécurisée sur un site accessible uniquement à l'aide d'un certificat électronique nominatif. Chaque acte à transmettre donne lieu à une transaction délivrant un Accusé Réception (A.R) par Actes, lequel est reçu très rapidement après l'envoi de l'acte. Le Maire peut attester du caractère exécutoire de l'acte dans la même journée, le suivi de la transmission des actes est donc largement facilité.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en œuvre la télétransmission des actes de la collectivité transmis au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité. Ces actes sont :

- . les délibérations et les décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante,
- . les arrêtés,
- . les contrats d'engagement de personnel,
- . les contrats d'emprunt,
- . les délégations de service public,
- . les conventions relatives aux concessions d'aménagement.

Il indique que les documents budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires, décisions modificatives, comptes de gestion et comptes administratifs) ainsi que les délibérations s'y rapportant (approbation du budget, du compte de gestion et C.A, affectation de résultats) seront transmis par la voie papier.

Monsieur le Maire cite les principaux avantages de la dématérialisation visés par la Direction Générale des Collectivités Locales dans le cadre du programme ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé) et souhaiterait que le dispositif soit mis en place dès 2012 :

- . réduction des coûts d'impression et d'envoi.
- . accélération des échanges.
- . accusé de réception en quelques minutes.
- . fiabilisation et traçabilité des échanges.

Enfin, il précise que le dispositif est formalisé par une convention portant protocole de la mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités à signer entre la Ville de Dompierre sur Besbre et la Préfecture de l'Allier pour une durée d'un an à partir de la date de sa signature, reconductible d'année en année sous réserve d'utilisation par la collectivité du même dispositif homologué.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de donner son accord pour la télétransmission des actes administratifs à compter de l'année 2012,**
- **d'approuver les dispositions de la convention portant protocole de la mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités avec la Préfecture de l'Allier,**
- **d'autoriser le maire à signer ladite convention ci-annexée,**
- **d'autoriser le maire à régler les éventuels frais correspondant à la mise en œuvre et au fonctionnement du dispositif de télétransmission des actes,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu les dispositions de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**

**Vu le tableau des effectifs ci-annexé**

**Vu les crédits à inscrire au budget primitif 2012,**

Monsieur le Maire expose l'avancement de grade proposé à la Commission Administrative Paritaire concernant deux adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe, lequel nécessite la création de 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe qu'il soumet au vote de l'assemblée.

A ce titre, il convient de modifier le tableau des effectifs.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de créer deux emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (cat C) à temps complet et par conséquent de modifier le tableau des effectifs**
- **d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé,**



<b>TABLEAU DES EFFECTIFS</b>				
<b>arrêté par le conseil municipal - 08 décembre 2011</b>				
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
Directeur Général des Services (emploi occupé par Attaché	Catégorie	Temps	Créés	Pourvus
		TC	1	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché Principal	A	TC	1	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	TC	2	2
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	TC	3	1
Adjoint Administratif 1ère classe	C	TC	3	3
Adjoint Administratif 2ème classe	C	TC	3	3
		TNC	2	2
<b>TOTAL</b>	C	TC	14	12
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Technicien Principal de 2ème classe	B	TC	1	1
Agent maîtrise	C	TC	2	2
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	TC	3	3
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	TC	4	3
Adjoint Technique 1ère classe	C	TC	4	4
Adjoint Technique 2ème classe	C	TC	7	7
		TNC	5	3
Adjoint Technique 2ème classe - besoin occasionnel	C	TC maxi	3	2
Adjoint technique 2ème classe - besoin saisonnier	C	TC maxi	1	
<b>TOTAL</b>			30	25
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint animation 2ème cl	C	TC	1	1
Adjoint animation 2ème cl	C	TNC	2	1
Adjoint animation 1ère classe - besoin occasionnel	C	TC maxi	2	2
Adjoint animation 2ème cl - besoin saisonnier	C	TC maxi	5	
<b>TOTAL</b>			10	4
<b>FILIERE POLICE</b>				
Garde Champêtre Chef principal	C	TC	1	1
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Professeur Enseignement artistique de classe normale	A	TNC	1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	TNC	6	6
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe	B	TC	1	1
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	TNC	1	1
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	TC	1	1
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	TNC	1	1
Assistant d'enseignement artistique - besoin saisonnier	B	TC MAXI	1	
<b>TOTAL</b>			12	11
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Agent territorial spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	TC	1	1
Agent territorial spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	TNC	3	3
<b>TOTAL</b>			4	4
<b>CONTRAT DE DROIT PRIVE</b>				
Contrat Unique d'insertion		24 h	1	1
Contrat Unique d'insertion		20 h	9	6
Contrat d'avenir		26 h	1	1
Contrat service civique			1	
<b>TOTAL</b>			12	8

## **Informations diverses**

### **1°) Diagnostic SPANC**

Sur 440 dispositifs recensés à contrôler, 369 contrôles devaient être réalisés : 353 ont eu lieu, les 16 manquants sont dus à 2 décès et 13 usagers n'ayant pas donné suite aux relances (les listes nominatives seront transmises)

Parmi les 353 contrôles :

54 usagers étaient déjà raccordés au réseau collectif (donc redevance à percevoir)

29 installations sont conformes

71 nécessitent de petits travaux

230 nécessitent de travaux de réhabilitation avant le prochain contrôle (8 voire 10 ans)

23 sont non conformes

M. Desmytter met en garde contre le démarchage abusif suite à ce diagnostic et indique que la filière rustique reste sûre malgré la publicité faite autour des filières dites innovantes mais souvent plus coûteuse tant en investissement qu'en fonctionnement (à envisager lorsque les contraintes en terme de place sont trop fortes).

Il faut rester vigilant et informer que le SIVOM Sologne Bourbonnaise peut apporter des conseils.

**2°) Mardi 7 décembre**, M le Maire et M Fraise se sont rendus au Crédit Agricole Centre France pour la remise officielle des 2 000 € d'aides sur le projet des Percières

3°) Les délégués du Syndicat du Pal ont voté le 5 décembre dernier **la dissolution du Syndicat** : l'excédent devrait être redistribué entre les 3 communes membres (environ 13 000 € pour Dompierre). M Gautier demande à ce que ces fonds puissent servir à des travaux de voirie ; dans la mesure où 2012 verra la réfection de l'assainissement de la Rue de la Fontaine, le budget sera déjà grandement amputé par des travaux de voirie.

4°) Ouverture des offres pour les travaux de réfection de **l'assainissement de la Rue de la Fontaine** aura lieu le 12 décembre et le choix de l'entreprise se fera le 14 après midi pour un démarrage des travaux début 2012

**5°) Village étape** : le projet sera à défendre en juin 2012

6°) M le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec le **nouveau Directeur du site PSA de Sept-Fons**, M Girardon qui a rassuré sur la stabilité des effectifs voire le possible recours à quelques contractuels.

7°) Rappel aux conseillers : Invitation Samedi 17 décembre Salle L Grillet à 18h00 : **remise des Médailles et cérémonie de départ retraite des agents communaux**

**8°) Commission PLU** le 6 janvier 2012 à 16h30

**9°) Prochains conseils** les 13 janvier à 20h et 24 février à 20h

**10 °) Vœux du Maire** le 9 janvier à 18h30

**11°) Vœux du Conseil général** le 12 janvier à 18h30 Espace Villars (covoiturage possible au départ de Dompierre)

12°) Mairie fermée le 15 décembre toute la journée pour cause de **réunion-information des services**

**13°) Remerciement du Tennis de table** pour l'aide et la présence lors des manifestations

14°) Réunion sur l'Ecole Numérique T le 14 décembre à 14h30 à St pourçain sur Sioule (M Darcange )

**15°) Prochaines élections 2012 auront lieu :**

. **Présidentielles : les 22 avril et 6 mai**

. **Législatives : les 10 et 17 juin**

La question posée quant au déroulement des scrutins est de savoir si une organisation différente ne pourrait pas être envisagée, notamment en ce qui concerne la tenue des bureaux de vote afin que le rôle du Conseiller soit mis en exergue. L'impression d'inutilité contribue à la démotivation des troupes.

Les textes relatifs à l'organisation du déroulement des élections est clair. Il pourrait être mis en application comme c'est le cas dans les autres collectivités. Un nombre important de personnes ne se justifie pas pour tenir le bureau de vote. Chaque Président étant responsable de son bureau.

Cela remet en question le rôle du personnel administratif ce jour là : il pourrait lui être proposé d'assister uniquement au dépouillement pour intervenir sur la partie purement administrative, à savoir la saisie des procès - verbaux.

Cette organisation suppose un engagement ferme des conseillers, c'est la raison pour laquelle les plannings de permanence seront élaborés dès la réunion du prochain conseil, c'est-à-dire le vendredi 13 janvier.

16°) Audrey Monminoux indique que le Directeur de La Poste se rapprochera de M le Maire pour proposer aux conseillers **une visite du centre de tri** (de préférence un matin, voire un samedi matin)

17°) Marie-Françoise Lector rappelle que le **Marché de Noël** aura lieu les 10 et 11 décembre, elle remercie les services techniques municipaux pour le travail accompli et invite ses collègues pour le démontage dimanche soir à partir de 18h00

18°) Précision : le parking derrière la médiathèque est ouvert à tout le monde

19°) Patrick Darcange invite l'assemblée à déguster la **bûche du Noël des Ecoles** vendredi 16 décembre à la salle L Grillet

20°) **Les vœux de la Communauté de communes** auront lieu le 16 janvier (peut-être à St Léon)

21°) M Fraise recherche une maison à vendre (4 chambres)

22°) Christiane Hillairaud invite l'Assemblée à l'arrivée du **Père Fouettard** le 9 décembre

Devant la difficulté d'avoir le soutien logistique des pompiers, pour l'avenir, une convention devrait être signée avec le SDIS afin de permettre aux employés communaux sapeurs pompiers d'intervenir pour la commune 2 ou 3 fois sur l'année (notamment aussi pour supprimer les nids d'hyménoptères)

23°) Information de M Godart : les **illuminations Place du Commerce** sont en panne, celles-ci étant branchées sur éclairage public défaillant. Réparation prévue

**24°) Loto du Foot** : le 8 janvier 2012

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

L'assemblée est conviée au verre de l'amitié

---